

COMMUNIQUE :

En raison d'une rupture provisoire de la spécialité « **IMALGENE*** » :
Kétamine à usage vétérinaire ; Il est porté à la connaissance des
Pharmaciens officinaux que nous autorisons le remplacement de la
dite spécialité à titre provisoire par la « **KETAMINE à usage
Humain** » en attendant son retour sur le marché. Sous réserve
d'appliquer la réglementation en vigueur concernant les ordonnances
bleues : Circulaire numéro 40 de l'année 2015.

Un communiqué vous sera transmis dans les meilleurs délais, dès le
retour de la spécialité « **IMALGENE** » sur le marché.

Ministère de la Santé
Directeur de la Pharmacie
et du Médicament
Pr. Inès Fradi-Dridi